

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 23 SEPTEMBRE 2013

Présents : M. Raoul FLOREZ, président  
Mmes Maria CLARET - Paulette DUPRAZ-OIHENART - Catherine LEHMANN -  
Magali BARTHASSAT  
MM. Gérard FONTAINE - André THEVENOZ - Andreas FABJAN, membres

Secrétaires : M. Daniel FONTAINE / Mme Manuela RABUNAL-PAZ

Excusés : M. Albin DELAVY - Anne JAGGI - Jean-Claude DENERVAUD

M. Raoul Florez, président, ouvre la séance à 20h00. Il s'agit de la dernière séance du Conseil pour M. Daniel Fontaine qui prendra sa retraite dès le 1<sup>er</sup> octobre 2013, après plus de 40 ans au service de la commune. Il le remercie vivement pour tout le travail effectué tout au long de ces années et lui souhaite une excellente retraite !

Il présente l'ordre du jour qui est le suivant :

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2013.

2.- Décisions de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes Genevoises) du 19 juin 2013 soumises au droit de veto des Conseils municipaux :

- relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 du Bibliobus pour un montant de CHF 590'000.-- ;
- relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-- ;
- relative à la participation 2014 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche pour un montant de CHF 5'000.--, à chaque nouvelle place créée ;
- relative à la participation du Fonds intercommunal à la subvention 2014 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.--.
- relative au financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.-- ;
- relative à la participation 2014 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 5'892'000.-- ;
- relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 des investissements informatiques du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 800'000.-- ;
- relative à la participation des communes genevoises, via le budget 2014 du Fonds intercommunal, aux festivités du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la confédération (GE200.ch) pour un montant de CHF 300'000.--.

3.- Sécurisation dans le village – aménagement rue du Faubourg - contrôles radar

4. - Rénovation taverne

5. - Communications de l'exécutif.

6. - Divers

## **1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2013**

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2013 a été accepté par 6 voix et une abstention avec remerciements à son auteur.

## **2.- Décisions de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes Genevoises) du 19 juin 2013 soumises au droit de veto des Conseils municipaux.**

Conformément à l'article 60 lettre C de la loi sur l'administration des communes, les conseils communaux peuvent s'opposer aux décisions de l'ACG portant notamment sur les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal. Les décisions sont invalidées si, dans les 45 jours suivant leur communication aux communes, elles sont rejetées par les Conseils municipaux : de deux tiers au moins des communes ou d'un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.

Les décisions de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes Genevoises) du 19 juin 2013 soumises au droit de veto des Conseils municipaux sont les suivantes :

- relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 du Bibliobus pour un montant de CHF 590'000.-- ;
- relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-- ;
- relative à la participation 2014 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche pour un montant de CHF 5'000.--, à chaque nouvelle place créée ;
- relative à la participation du Fonds intercommunal à la subvention 2014 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.--.
- relative au financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.-- ;
- relative à la participation 2014 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 5'892'000.-- ;
- relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 des investissements informatiques du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 800'000.-- ;
- relative à la participation des communes genevoises, via le budget 2014 du Fonds intercommunal, aux festivités du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la confédération (GE200.ch) pour un montant de CHF 300'000.--.

Le délai d'opposition a été fixé au 14 octobre 2013.

## **3.- Sécurité dans le village : aménagement Rue du Faubourg et Route du Creux-de-Boisset et création d'un abris-bus – contrôles radar**

M. le président indique qu'il s'agit de donner des informations par rapport à ce qui avait été décidé à un précédent Conseil municipal concernant l'aménagement pour la sécurisation de la rue du Faubourg et la route du Creux-de-Boisset et la création d'un abris-bus. Le coût approximatif de cet aménagement (travaux seuls, hors honoraires) serait de CHF 75'000.-TTC (dont environ CHF 45'000.- de « pépité » et 12'000.- pour l'abris-bus). Ce chiffre sera porté au budget d'investissement qui sera présenté lors du prochain Conseil municipal.

Mme Paulette Dupraz-Oihenart demande où sera situé l'abris-bus et si le modèle sera le même que celui qui existe déjà dans le village.

Il lui est répondu qu'il se situera en face de l'EMS, le long du mur, où il y a actuellement l'arrêt et qu'à priori le modèle devrait être standard mais que l'on ne s'est pas encore penché dans les détails.

Mme Paulette Dupraz-Oihenart demande si une lettre d'information sera envoyée à tous les habitants de la rue au printemps prochain.

M. le président lui indique qu'elle sera probablement adressée avant la fin de cette année et à l'ensemble de la population pour information.

Concernant les contrôles radar, M. le président fait part des résultats reçus de la Brigade du Trafic suite à des contrôles radar effectués sur la commune le 13 juin 2013 de 17H15 à 18H30 sur la route de Soral 301 et le 17 juin 2013 de 5H50 à 8H00 sur la route de Rougement 70.

Il est relevé que sur les 867 véhicules contrôlés le 13 juin 2013, il y a eu 6 infractions de différents « degrés » et sur les 797 véhicules contrôlés le 17 juin 2013, il y a eu 297 infractions de différents « degrés ». Les infractions sont bien plus nombreuses tôt le matin qu'en fin de journée.

La Brigade du Trafic nous rend attentif que la signalisation n'est pas conforme dans le village. De plus, compte tenu des aménagements, la vitesse s'est bien ralentie, sauf à la hauteur de la route de Rougement 70. Des contrôles seront de nouveau effectués ces prochaines semaines.

M. Andreas Fabjan demande pourquoi la signalisation dans le village n'est pas conforme.

M. le président lui indique qu'il faudrait mettre plus de panneaux dans le village indiquant la limitation à 40 Km à l'heure. En effet, cette vitesse tombe après chaque intersection.

#### **4.- Rénovation de la Taverne**

Le président passe la parole à M. Gérard Fontaine. Ce dernier indique qu'un point a été fait lors de la dernière commission des finances.

En résumé, un devis estimatif pour des travaux de rénovation totale de la taverne a été demandé à M. Florian Barro, architecte. Le montant serait d'environ CHF 185'000.-

Il y a plusieurs parties dans le devis estimatif :

- des travaux urgents et impératifs que l'exécutif a déjà validé. Ces travaux se chiffrent à environ CHF 12'000.- et seront portés sur le compte de fonctionnement 2013.
- des travaux de réfection légère de la taverne pour un montant d'environ CHF 90'000.- et qui seront portés au budget des investissements 2014 et présentés lors de la prochaine séance du Conseil.
- des travaux qui ne se feront pas comme par exemple le carrelage.

Pour une réfection plus approfondie de la taverne et suite à la question d'un éventuel agrandissement de la salle communale, M. Gérard Fontaine a repris contact avec M. Florian Barro, architecte pour lui demander un devis estimatif pour un crédit d'étude sur la faisabilité

de l'extension de la salle communale. Le montant de ce crédit d'étude serait d'environ CHF 10'600. Il sera porté au budget des investissements pour l'année 2014 et discuté lors de la prochaine séance du Conseil.

## **5.- Communications de l'exécutif**

### ***Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2014***

Les dates retenues pour les opérations électorales de 2014 sont les suivantes :

- 9 février (votation populaire)
- 13 avril (élection des magistrats du pouvoir judiciaire)
- 18 mai (votation populaire et 2<sup>ème</sup> tour de l'élection des magistrats du pouvoir judiciaire)
- 28 septembre (votation populaire)
- 30 novembre (votation populaire)

Compte tenu que trois conseillers municipaux se sont excusés pour la séance de ce soir, il a été décidé de reporter ce point à la prochaine séance du Conseil municipal.

### ***L'école***

Mme Maria Claret informe que dans les différentes séances avec le directeur de l'école, il y a eu deux demandes qui lui ont été formulées : l'installation dans le bâtiment d'une alarme ou sonnette et celle d'un petit WC pour les petits enfants.

M. le président rappelle que la question de l'installation d'une alarme avait déjà été traitée et que la commune n'a pas d'obligation légale d'équiper le bâtiment d'une alarme.

Concernant l'installation d'un petit WC pour les petits enfants, Mme Maria Claret indique que le directeur lui a fait part d'un règlement qui l'exigerait.

M. le président indique qu'une rencontre avec les enseignantes et l'exécutif de la commune est prévue ces prochains jours. Il s'agira de faire un tour de table des différents points et qu'un retour sera donné au Conseil municipal lors d'une prochaine séance.

### ***Lettre de M. et Mme Papis du 10 juillet 2013***

M. Maria Claret donne lecture à une lettre de remerciements adressée par M. et Mme Papis à l'attention de Monsieur le Maire et de Mesdames et Messieurs les membres de l'exécutif et du Conseil municipal.

### ***Commune de Viry***

La commune de Viry nous a adressé l'ordre du jour de la rencontre entre nos deux communes prévue le mardi 5 novembre 2011 à 18H00 à Viry. Il est distribué aux Conseillers municipaux.

### ***Autorisations de construire :***

#### Route du Creux-de-Boisset n° 33 :

M. le Président fait part au Conseil du projet d'implantation de trois bâtiments de logements à la route du Creux-de-Boisset sur la parcelle n°10649 par le requérant Novidea SA c/o Privalia Immobilier SA.

Ce projet a fait l'objet de plusieurs séances tant à la Mairie qu'au Service de l'Urbanisme à Genève. Le projet d'implantation tel que présenté ce soir tient compte des différentes remarques faites par l'exécutif et en ce sens il n'y aura pas d'opposition formulée de la part du Maire.

#### Route du Creux-de-Boisset n° 20 :

Concernant la construction de 3 immeubles de logements à la route du Creux-de-Boisset 20, 20A, 20B, 20C, 20D sur la parcelle n° 10551 par le requérant Bucher & Moret Sàrl, la commune a reçu un courrier daté du 10 septembre 2013 dans lequel ils manifestent leur incompréhension vis-à-vis de la dernière demande de compléments qu'ils ont reçu de la part de l'Office du Logement.

Le projet d'acquisition par la commune d'un local commercial situé au rez-de-chaussée dans le bâtiment en bordure de la route du Creux-de-Boisset dépendra de l'avancement des négociations de Bucher & Moret Sàrl avec l'Office du Logement.

#### Club Tennis Soral :

Le président donne lecture à une demande reçue le jour même du Club Tennis Soral. Il s'agit d'une demande d'agrandissement de la surface d'accueil des vestiaires du tennis par une installation de type « véranda ». Ils ont reçu plusieurs offres et ont retenu celle faite par la société CEI Habitat SA qui leur semblait la plus complète et qualitativement supérieure. De plus, ils ont déjà réalisé la porte latérale vitrée actuelle.

M. André Thévenoz argumente sur la nécessité pour le Club Tennis Club Soral d'avoir un local fermé où les membres et les spectateurs seraient à l'abri du froid. Ces nouveaux aménagements permettraient d'avoir un espace tempéré mais pas chauffé.

M. Andreas Fabjan se pose la question si les services de l'Etat délibéreraient une autorisation pour ses travaux ou pas.

Le président demande à que le montant de CHF 50'000.- soit inscrit au budget des investissements 2014 qui sera présenté lors du prochain Conseil municipal et voir pour que ce dossier soit complété avec une demande d'autorisation.

#### ***Hangar Collectif :***

Le président fait une brève présentation de ce projet. C'est notre ancien Maire, M. Jean-Claude Egger qui a démarré les négociations. Il s'agit de la construction d'un hangar collectif qui va se faire sur du terrain agricole privé vers les courts de tennis. La commune serait locataire d'une travée voir deux dans ce hangar collectif pour les besoins de la voirie communale et des pompiers.

La commune a fait une première demande au Département de l'Urbanisme qui a répondu négativement.

Une deuxième demande, appuyée par Agri Genève et l'Inspection cantonale du feu, a été envoyée au Département de l'urbanisme qui a une nouvelle fois répondu négativement.

Puis, ce jour même, la Commune a reçu une lettre de M. François Longchamp, Conseiller d'Etat, annonçant qu'il est prêt à donner une décision favorable pour le projet.

Le président indique qu'il s'agit ce soir de donner une première information au Conseil municipal mais qu'il n'a pas tous les éléments en main et que les négociations sont en cours. L'exécutif va recevoir ces prochains jours les responsables de cette coopérative pour discuter

entre autres des modalités de financement. Une rencontre est également prévue avec le Service de Surveillance des communes à cet effet. Un retour sur l'avancement du projet sera fait au Conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Mme Magali Barthassat demande si la Commune a déjà des projets pour le local actuel de la voirie communal. Ce lieu lui semble propice pour un futur local commercial.

Il lui est répondu qu'effectivement cet emplacement semble idéal pour un futur local commercial communal et que l'exécutif prend bonne note de sa suggestion.

### **Bref compte rendu des manifestations de juin à septembre 2013**

- Inauguration de la fontaine : Elle a eu lieu le 22 juin 2013 et a été associée à la fête de la Saint-Jean. Tout s'est très bien passé.
- Promotions : Elles ont eu lieu le 28 juin 2013 à Soral et auront lieu l'année prochaine à Laconnex. Tout s'est déroulé dans une très bonne ambiance et il y a eu beaucoup de monde qui a assisté à cette manifestation. Il a été suggéré par M. Andreas Fabjan que, vu l'ampleur de la manifestation et pour que les conseillers municipaux et parents qui aident à l'organisation puissent également participer avec leurs enfants à la manifestation, que des jeunes soient engagés pour aider lors des prochaines manifestations.
- Fête du 1<sup>er</sup> août 2013 : Organisée également à Soral cette année. Elle a eu beaucoup de succès. Cependant, il est à relever quelques petits soucis d'organisation notamment pour les pompiers qui sont peu nombreux pour faire face à une manifestation où le nombre de participants ne cesse de croître. Il faudrait également qu'ils puissent bénéficier d'une aide pour l'organisation de cet événement.
- Soirée d'été : Elle a eu lieu le 23 août 2013 dans l'amphithéâtre de l'école. C'est le groupe de jazz Concert Vintage Jazz Quartet qui a animé la soirée. Mme Maria Claret adresse ses remerciements à toutes les personnes qui l'ont aidée. Elle indique que la somme récoltée s'élève à CHF 910.- et sera versée à notre centre au Burkina Faso.
- Course du vignoble : Le déroulement de la 19<sup>ème</sup> course du Vignoble, ce 21 septembre 2013, a rencontré un énorme succès populaire. Mme Catherine Lehmann a expliqué que le changement de date de la manifestation a permis un regain d'enthousiasme pour cette course qui a largement dépassé toutes attentes et qu'ils vont se battre pour garder à l'avenir ce calendrier de course. Tous les bénévoles ont beaucoup travaillé et elle adresse ses sincères remerciements à tout le monde. La commune a également reçu une lettre de remerciements adressée par le président du Comité d'organisation de la Course du Vignoble, M. Stéphane Jacquemet.

### **Manifestations à venir : dates à retenir**

- Vide-grenier à Laconnex : Mme Maria Claret explique qu'il aura lieu le dimanche 6 octobre 2013. Il y aura un stand de ventes en faveur du Burkina Faso. Elle indique que si quelqu'un a des choses qu'il souhaite vendre, elles pourront être déposées là-bas.
- R'vue 2013 : comme chaque année, l'exécutif de la commune propose aux membres du Conseil municipal de participer à ce spectacle, seuls ou accompagnés, le dimanche 10 novembre 2013 à 17h00 suivi d'un petit repas. Pour l'organisation, Mme Maria Claret adressera un email à tout le monde.
- Noël des Aînés : la manifestation aura lieu le 15 décembre 2013 à la salle communale.

- Noël des enfants : il aura lieu cette année à Laconnex.
- Repas de fin d'année : le président propose que le repas de fin d'année ait lieu le vendredi 10 janvier 2014 dès 19h00 au restaurant Les Curiades et qu'il réunisse les membres du Conseil municipal, de l'exécutif et les employés communaux.
- La kermesse : la Kermesse de la paroisse aura lieu les 14, 15 et 16 juin 2014. L'organisation de la fête du village sera donc reportée en 2015.
- Séances du Conseil municipal : Le président, étant donné que la nouvelle Secrétaire générale n'habite pas sur la commune et afin que la journée de travail ne soit pas aussi longue pour elle, propose d'avancer l'heure des séances du Conseil municipal. Compte tenu que trois conseillers municipaux se sont excusés pour la séance de ce soir, il a été décidé de reporter ce point à la prochaine séance du Conseil municipal.

## **6.- Divers**

### ***Arrangement floral en bordure du terrain de jeu à côté de la Mairie***

Suite à une demande de Mme Paulette Dupraz-Oïhenart concernant la plate-bande en bordure du terrain de jeu à côté de la Mairie, il a été décidé que cette dernière créerait un petit comité qui sera chargé de choisir les plantations et regardera directement avec notre employé communal pour aller chercher les plantes et les mettre en terre.

### ***Tags***

Mme Paulette Dupraz-Oïhenart a remarqué que de nouveaux tags fleurissent sur le mur de la route de la Feuillée et demande ce qui va être fait.

Il lui a été répondu que la société qui s'occupe de les nettoyer a été contactée à plusieurs reprises. Ils ont malheureusement des problèmes d'absences internes pour cause de maladie et ils effectueront les travaux dès qu'il leur sera possible.

### ***Décoration du préau couvert***

Mme Paulette Dupraz-Oïhenart indique que la décoration du préau couvert a fait son temps et que certains panneaux sont abîmés.

Il a été demandé à Mme Paulette Dupraz-Oïhenart de pouvoir bénéficier de ses connaissances dans ce domaine et de voir avec les enseignantes de l'école si elles souhaitaient faire quelque chose avec les enfants.

### ***Site de la Feuillée***

Mme Catherine Lehmann indique qu'elle a vu un chasseur armé qui tirait sur du gibier alors que la chasse est interdite.

De plus, elle a constaté que des déchets s'accumulent et que c'est de nouveau le début d'une décharge qui commence. Elle a pris contact avec M. Bernard Lugrin, chargé de l'environnement, à cet effet.

## **Vaisselle compostable**

Mme Catherine Lehmann est en train de voir pour l'achat ou la location de verres réutilisables pour ne plus acheter de verres compostables lors des diverses manifestations. Elle a constaté que les fins de manifestations sont difficiles surtout pour le tri.

Plus personne ne désirant prendre la parole, le président avant de lever la séance, passe la parole à M. Daniel Fontaine qui adresse des mots de remerciements à l'ensemble du Conseil municipal pour l'agréable collaboration qu'il y a eu durant toutes ces années.

Fin de la séance à 22h10.